



COMMUNE DE SUNDHOUSE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL INTEGRAL

de la séance du 06 décembre 2022

sous la présidence de M. Mathieu KLOTZ, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : tous les membres, sauf Monsieur Christophe HAUERT, excusé (procuration à Christelle ADOLPH).

5. FINANCES

A. Révision des tarifs de location des salles communales

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la volonté de modifier les tarifs de location des salles communales en raison de l'inflation et de l'augmentation très importante des tarifs de l'énergie.

TARIFS LOCATION DES SALLES COMMUNALES PARTICULIERS				
			Tarif en €	
Bâtiment	Salle à louer	Surface en m ²	Résident	Externe
Maison associative	Salle associative	60	90 €	-
ECOLE ELEMENTAIRE	Préau forfait	130	210 €	280 €
SALLE POLYVALENTE	Foyer - entrée principale	200	270 €	350 €
	Location horaire (cérémonie)		50 €	
	Foyer - entrée principale			
	Salle de musique	390	380 €	450 €
	Cuisine équipée		130 €	200 €
	Grande salle	800	600 €	800 €
	Forfait mariage		1 150 €	1 500 €

TARIFS LOCATION DES SALLES COMMUNALES ASSOCIATIONS					
			Tarif en €		
Bâtiment	Salle à louer	Surface en m ²	Horaire	Forfait	
Maison associative	Salle associative	60	-	-	
ECOLE MATERNELLE	Salle de motricité		4.50 €	-	
ECOLE ELEMENTAIRE	Préau	130	4.50 €	-	
SALLE POLYVALENTE	Foyer - entrée principale	200			
	Salle de musique	90	3.50 €		
	Cuisine équipée				
	Grande salle	800	6.00 €		
	Salle de sport / escalade	400	6.00 €	-	
		FORFAIT EVENEMENT			530 €
		FORFAIT BAL/MANIFESTATIONS avec entrées payantes			750 €

- Vu** la délibération du 13.10.2020 instituant les nouveaux tarifs de location des salles,
- Vu** la délibération du 22.02.2022 ajoutant les modalités de gratuité,
- Vu** la délibération du 10.05.2022 fixant un tarif évènement pour les Associations,

Pour rappel, il est reconduit la location aux Associations : à titre gratuit pour les entrainements des enfants, à titre gratuit pour une Assemblée Générale par an et de permettre aux agents de la Commune de louer la salle polyvalente à titre payant mais uniquement les frais de fonctionnement. Il est proposé de créer un tarif pour le personnel communal pour faciliter la gestion et adapter le montant : forfait de 50€ pour le foyer/cuisine et 100 € la grande salle.

Vu les tarifs proposés ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCORDE la location de la salle polyvalente aux associations à titre gratuit pour les entrainements des enfants jusqu'à 14 ans,

ACCORDE la location de la salle polyvalente aux associations à titre gratuit pour une Assemblée Générale par an ;

ACCORDE aux agents de la Commune de louer la salle polyvalente aux forfaits de 50 € pour l'ensemble foyer/salle de musique/cuisine et 100 € lorsque la grande salle est louée ;

APPROUVE les tarifs exposés ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait à SUNDHOUSE, le 12.12.2022

Le Maire,
Mathieu KLOTZ



Le secrétaire
Jean-Christophe GERARD



Publié le 13.12.2022 sur le site internet de la commune de Sundhouse :

<https://www.sundhouse.fr/Vie-Municipale/Proces-verbaux-Conseil-Municipal.html>

Accusé de réception en préfecture
067-216704866-20221206-DEL-5A-061222-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception préfecture : 13/12/2022